

mis en ligne le 9 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12892 DU 08 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

3 Rue Traversière

A partir du 13 Mars 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SASV CTBM, 29 rue de la Sapinière 56860 SENE,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de condamner le trottoir au niveau du n°3 rue Traversière, il importe également de condamner une place de stationnement à hauteur du 3 rue Traversière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 13 Mars 2023 et pour une durée 7 jours, le stationnement sera interdit sur un emplacement à hauteur du n° 3 rue Traversière, de plus le trottoir sera condamné au niveau du 3 rue Traversière pour permettre la pose d'un échafaudage.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. Les panneaux pour la condamnation du trottoir seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

